

Département de la Loire

Canton de Charlieu

Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Charles BRUN, Maire**.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël.

Etaient absents : GOUJON Mickaël, , BOULLIER Magali, GASDON Maxime, DENIS Sylvie, PIVOT Laurent.

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

Date de convocation : 03 Juillet 2025.

ENTREPRISE RETENUE POUR LA VOIRIE 2025

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. Ils ont été examinés par la commission « Voirie ».

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de la Voirie, les expose et il en ressort les points suivants.

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA sur la voie communale suivante : Rue de Péchenille.

Les solutions proposées sont les suivantes : enrobé à chaud pour un prix de 37 490,00 € H.T., soit 44 988,00 € T.T.C.

Pour les travaux de Voirie 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA** pour des travaux de voirie sur la Rue de Péchenille **pour un montant de 37 490,00 € H.T., soit 44 988,00 € T.T.C.**

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Fait à Pradines, le 08 JUILLET 2025.
Le Maire,
Charles BRUN.